

Compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2020

Convocation envoyée le 10 juin 2020

Présents : JL NOYER, JPaul MONTORIOL, Aude GARRIGUE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Alain LESTANG, Ludovic GRANGER, Christophe BEUSSE, JPaul TABANOU, Philippe KRZEMINSKI .

Procuration : Daniel LONGO donne procuration à Philippe KRZEMINSKI.

Absent : Cyril ROUGIER

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

Ordre du jour

- **Vote du budget primitif**

Karine THOMAS, secrétaire de la collectivité, présente le budget en détaillant tous les chapitres.

Dépenses de fonctionnement : 353 808 €,41 recettes de fonctionnement : 353 808 €,41

Dépenses d'investissement : 370 975 € 89 recettes d'investissement : 370 975 € 89

Le budget est adopté à l'unanimité.

- **Commission appel d'offres et ouverture des plis** :

Monsieur le maire indique que cette commission est composée du maire (ou de son représentant) et de 6 membres du conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants).

La commission d'ouverture des plis est identique à la commission d'appels d'offres.

Membres titulaires : Mr GRANGER Ludovic, Mr KRZEMINSKI Philippe, Mr TABANOU JPaul

Membres suppléants : Mr ROUGIER Cyril, Mr LESTANG Alain, Mr MONTORIOL JPaul

- **Commission communale des impôts** :

Cette commission est constituée du maire ou de l'adjoint délégué et de 6 commissaires pour les villes de moins de 2000 habitants. Un des commissaires doit être domicilié et électeur hors de la commune.

La désignation est faite par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Proposition du conseil municipal :

Membres : Mme BESSE Jacqueline, Mr LESTANG Alain, Mme PARENT Christiane, Mr GAUCHER Daniel, Mr KRZEMINSKI Philippe, Mr GRANGER Ludovic, Mr THOMAS Nicolas, Mme BREUIL Marie-Christine, Mme GARRIGUE Aude, Mr MONTORIOL Jean-Paul, Mr LONGO Daniel, Mr FAURE Georges.

- **Commission de contrôle** :

Cette commission remplace la commission électorale administrative. Ses membres sont nommés par le préfet, sur décision du maire, pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement de conseil municipal.

Elle est composée comme suit :

- ✓ Un délégué de l'administration désigné par le préfet

- ✓ Un délégué désigné par le président du TG
- ✓ Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune du conseil municipal.

Mr ROUGIER Cyril, premier dans l'ordre du tableau, est nommé à cette commission.

- **Commission Amélia 2 :**

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux porte un programme d'aides publiques pour la rénovation de l'habitat.

Un élu municipal doit être référent à cette commission : Mr ROUGIER Cyril représentera la commune. Avis à l'unanimité.

- **Commission salle associative :**

Etat des lieux : Mme Stéphanie FAURIE THOMAS, Mr Daniel LONGO, Mr Philippe KRZEMINSKI.

Sécurité- entretien : Mr JP Paul TABANOU, Mr Christophe BEUSSE.

Achats : Mme Stéphanie FAURIE THOMAS, Daniel LONGO.

- **Désignation délégués au SDE24 :**

Titulaires : Mr JP Paul MONTORIOL, Mr Philippe KRZEMINSKI

Suppléants : Mme Aude GARRIGUE, Mr Alain LESTANG

- **Présentation cadastre solaire :**

J Paul MONTORIOL présente un rapport d'étude concernant la commune

Le SDE 24 a réalisé un cadastre solaire identifiant le potentiel de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures publiques de chacune des communes du Grand Périgueux.

Deux bâtiments de la commune peuvent à priori accueillir une centrale d'une puissance de 9 kWc.

JP Paul MONTORIOL est chargé de prendre contact avec un interlocuteur du SDE24 pour la réalisation d'une note d'opportunité d'installation, donnant des indications financières et techniques sur le projet.

- **Régie eau assainissement :**

Avec le transfert obligatoire des compétences eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales depuis le 01 janvier 2020, le Grand Périgueux est devenu la collectivité de référence sur les problématiques en lien avec le petit cycle de l'eau.

Il est demandé à la commune de bien vouloir préciser pour l'année 2020 son programme d'investissement de voirie afin que le service puisse procéder à un diagnostic préalable d'état des réseaux pouvant être concernés.

JP Paul MONTORIOL est chargé de suivre ce dossier.

- **Délibération cimetière :**

Actuellement deux délibérations sont en cours pour définir les prix du mètre carré d'une concession et pour définir le prix d'une place au colombarium.

Depuis 2003 le prix du mètre carré est de 15.24 €, il est décidé de porter ce prix à 20€ le mètre carré.

La place au colombarium de 700 € reste inchangée. Avis unanime du conseil municipal.

- **Questions diverses :**

- ✓ Un nouvel arrêté est pris concernant l'interdiction d'utilisation des voies communales pour les transports de grumes et le débardage. Une dérogation pourra être accordée selon les circonstances.

- ✓ Le football club de Vergt demande un rendez-vous pour présenter un projet de club cantonal.

Monsieur le maire doit se mettre en relation avec le club pour fixer la date de la rencontre.

- ✓ Les panneaux concernant l'adressage étant en place les habitants vont recevoir un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse. Les plaques seront à retirer à la mairie.

- ✓ La commune décide de rejoindre un groupement de commande à l'échelle départementale. Ce groupement concernera les prestations et fourniture suivantes :

Prestations de télécommunications et fournitures de terminaux

Matériel bureautique, matériel multi média et audiovisuel

Prestations et matériel d'infrastructures serveurs et stockage

Prestations et matériel d'infrastructures réseaux, téléphonie et usages collaboratifs

Prestations de sécurité informatique.

- ✓ Monsieur le Maire indique qu'un plan de soutien économique d'investissement en faveur des TPE/PME locales est mis en place par le Grand Périgueux.

La liste des opérations envisagées d'un montant de 2 000000,00€ est envoyée à nos entreprises locales.

Un plan de relance économique du département de la Dordogne est aussi mis en place.

La liste des travaux est également envoyée à nos entreprises locales.

Le conseil municipal est déclaré clos à 23h15.